

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2022-18
du 17 Octobre 2022**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Les frais d'inscription pour le séjour à VALLOIRE (73) du 18 au 22 juillet 2022 sont fixés à 200 € TTC.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 18 OCT. 2022
Notifiée le : 18 OCT. 2022
Affichée le : 18 OCT. 2022

